

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Aussenpolitik</b>
Schlagworte	<b>OSZE, Migrationspolitik</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1998 - 01.01.2018</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, OSZE, Migrationspolitik, 1998 - 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	2
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Zwischenstaatliche Beziehungen	5
Gute Dienste	8
Entwicklungspolitik	8

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BfM</b>	Bundesamt für Migration
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>IAEO</b>	Internationale Atomenergie-Organisation
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>Frontex</b>	Europäische Agentur für die Grenz- und Küstenwache

---

<b>ODM</b>	Office fédéral des migrations
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>AIEA</b>	Agence internationale de l'énergie atomique
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>Frontex</b>	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 15.01.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Les **procédures en matière de visas** pour la Suisse ont été révisées. Dans une nouvelle ordonnance, le Conseil fédéral a accordé plus de compétences et une plus grande marge d'appréciation aux représentations suisses à l'étranger. Les personnes désireuses de venir en Suisse devront dorénavant déposer leurs demandes auprès de la représentation suisse pour leur lieu de domicile. Le gouvernement a également remplacé le principe de l'invitation écrite par une garantie de prise en charge, par une personne privée ou une entreprise, des coûts occasionnels non couverts d'un maximum de 20'000 francs. C'est la représentation suisse concernée qui décide si cette garantie est nécessaire. <sup>1</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 26.06.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

La chambre du peuple a transmis un postulat Bäumlin (ps, BE) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport explicatif concernant le rapport sur la politique extérieure dans les années nonante, le rapport sur la politique de la Suisse en faveur des droits de l'homme en 1982 et les activités de la Suisse au sein de l'OSCE. Ce **rapport complémentaire** devrait permettre aux départements et offices associés à la rédaction d'exposer leurs **divergences** afin de les aplanir dans les domaines de la politique économique extérieure et du développement. <sup>2</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 31.12.2013  
EMILIA PASQUIER

En mars, l'assemblée fédérale a pris acte du **rapport de politique étrangère 2012** publié par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Ce rapport met l'accent sur les relations entre la Confédération et les Etats voisins. En effet, conformément aux lignes directrices du rapport sur les axes stratégiques de la politique étrangère 2012-2015, le DFAE a centré son action sur les pays frontaliers. Le rapport souligne ainsi l'amélioration des relations diplomatiques avec ces derniers en citant notamment l'exemple de la signature de l'accord fiscal avec l'Autriche, la signature de l'accord concernant l'aéroport du Zurich-Kloten avec l'Allemagne ou encore la convention concernant l'aéroport Bâle-Mulhouse avec la France. A plus large échelle, les relations avec l'Union européenne ont été qualifiées de « globalement bonnes ». Le rapport ne cache cependant pas que certains dossiers, tels l'activation de la clause de sauvegarde, les questions institutionnelles ou fiscales, restent épineux. La stabilité européenne et mondiale forgeant un autre axe stratégique de la politique étrangère suisse, le rapport a relevé les divers engagements de la Confédération dans ce domaine. Il salue les crédits adoptés par le parlement, soit le crédit-cadre pour la continuation des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012-2016 et le crédit concernant la coopération internationale 2013-2016. La présidence de la Suisse à l'OSCE en 2014, son engagement au Proche-Orient, sa participation dans la lutte contre la peine de mort et son implication dans la question de la restitution des avoirs des potentats étrangers sont également thématiques. En outre, le rapport note l'importance des relations bilatérales avec les pays émergents de l'Asie de l'Est, de l'Amérique latine et du Golfe. Ces relations ont été intensifiées au cours de l'année sous revue. Le rapport donne en exemple l'entrée de la Suisse au forum Dialogue Europe Asie (ASEM). Au niveau multilatéral, le dixième anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, ainsi que les revendications helvétiques en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité, a permis à la Suisse de marquer son engagement international. Un accent particulier a été mis sur la ville de Genève afin que cette dernière demeure un centre compétitif et attractif pour la communauté internationale. Les autres thèmes abordés dans le rapport concernent les services mis en place pour les Suisses de l'étranger, tels la centrale téléphonique « Helpline » du DFAE, les stratégies de communication face aux critiques envers la place financière suisse et l'optimisation du réseau extérieur, qui passera par la fermeture de certaines représentations (ambassade du Guatemala, consulat général de Chicago et de Toronto) et l'ouverture de nouvelles ambassades (Qatar et Kirghizistan).

**BERICHT**  
DATUM: 04.06.2014  
AUDREY BOVEY

Les 2 et 4 juin 2014, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **Rapport 2013 de la délégation représentant le Parlement helvétique auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**.<sup>3</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 31.12.2015  
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2015, l'Assemblée fédérale a pris acte du **Rapport de politique étrangère 2014**, publié par le DFAE. Dans un environnement international façonné par de multiples crises telles que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, la montée en puissance de l'organisation Etat islamique ou encore l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, l'année 2014 aura été marquée par la présidence suisse de l'OSCE. Ainsi, Didier Burkhalter a-t-il endossé de manière simultanée les fonctions de chef du DFAE, président de la Confédération et président de l'OSCE.

En écho aux objectifs fixés dans la "Stratégie de politique étrangère 2012-2015", la politique étrangère helvétique 2014 s'est concentrée sur deux axes prioritaires: d'un côté, celui du maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde, de l'autre, l'entretien de relation de qualité avec l'UE.

En tant que pays présidant l'OSCE, la Suisse a notamment démontré ses capacités de médiation dans le contexte de la crise ukrainienne. Selon l'analyse livrée par la NZZ, la politique étrangère indépendante menée par la Suisse, fervente défenseuse des valeurs occidentales mais exempte de l'Union européenne et de l'OTAN, s'est alors révélée être un véritable atout et a permis à l'OSCE de se profiler comme l'un des acteurs essentiels au processus de paix.

En ce qui concerne le dossier européen, l'acceptation, en février, de l'initiative dite "Contre l'immigration de masse" constitue certainement l'un des éléments les plus lourds de conséquences de l'année sous revue.<sup>4</sup>

## Beziehungen zur EU

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 28.06.2017  
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2017, **le Conseil fédéral a renouvelé son soutien à la voie bilatérale**, jugée essentielle à la prospérité économique et sociale de la Suisse. En ce qui concerne plus particulièrement l'accord institutionnel, l'exécutif national est également revenu sur les négociations en cours, pour constater que certains points essentiels – étendue exacte du droit soumis à la procédure de règlement des différends, question des aides d'État, aspects relatifs à la libre circulation des personnes – restaient encore à négocier.

La question d'une nouvelle contribution de cohésion pour la réduction des inégalités économiques et sociales dans les pays de l'UE, qui concernerait en priorité les domaines de la formation professionnelle et de la migration, a également été abordée et sera réévaluée ultérieurement.<sup>5</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 21.09.2017  
AUDREY BOVEY

Le 17 mai 2017, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral concernant la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. Le règlement en question s'inscrit dans la lignée de l'acquis de Schengen, dont la Suisse s'est engagée, lors de son association en 2004, à reprendre les développements successifs. Adopté en septembre 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le contexte d'une pression accrue aux frontières extérieures de l'Europe et de l'augmentation du flux migratoire, le règlement en question dote l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes ("Frontex") de nouvelles compétences. Tel que spécifié dans le message du Conseil fédéral du 17 mai 2017, l'objectif consiste alors, à faire coïncider au mieux sécurité et libre circulation des personnes sur le territoire de l'UE.

A l'échelon helvétique, le Conseil fédéral se prononce, dès le mois d'octobre 2016, en faveur de la reprise du règlement européen 2016/1624, dont découle une nécessaire adaptation de la Loi fédérale sur les étrangers, de la Loi fédérale sur les offices centraux de police criminelle de la Confédération et les centres communs de coopération policière et douanière avec d'autres États, ainsi que de la Loi sur les douanes.

Le Conseil national était le premier à se prononcer sur cet objet, lors de la session d'automne 2017, le mot d'ordre d'une majorité de la CPS-CN plaidant en faveur de l'entrée en matière. Opposée à l'entrée en matière, la minorité Glättli (verts, ZH) rassemblait les voix contestataires des élus UDC et Verts. Dénonçant les faiblesses démocratiques de Schengen, les élus du parti nationaliste conservateur ont tenu à rappeler que la Suisse, en tant qu'État associé, participe certes aux discussions entourant le développement de l'acquis de Schengen, mais ne dispose pas de véritable

droit de co-décision. Rapportant la parole du groupe des Verts, Lisa Mazzone (verts, GE) s'est pour sa part exprimée en faveur d'une politique d'asile plus humaine: "Frontex Plus, c'est plus de compétences, plus de moyens, plus de personnel pour bafouer un droit humain, le droit qui prévoit que chacun a la possibilité de quitter le pays dans lequel il se trouve."

La minorité Arnold (udc, UR), composée d'une majorité de conseillers nationaux UDC et du libéral-radical Walter Müller (plr, SG), était quant à elle favorable à un renvoi du projet au Conseil fédéral, afin que soit inscrite noir sur blanc la priorité de "prévenir le franchissement illégal de la frontière déjà aux frontières extérieures de l'espace Schengen".

Précisons également que le groupe socialiste, invoquant une nécessaire coopération à l'échelle européenne, s'est prononcé pour l'entrée en matière et contre le renvoi de l'objet au Conseil fédéral, une position finalement acceptée par une majeure partie du Conseil national lors du vote sur l'entrée en matière.

Lors de la discussion par article, la chambre basse a une nouvelle fois suivi la majorité de sa Commission et procédé à une double modification du projet du Conseil fédéral: d'abord par la proposition d'un plafonnement de 12 millions à la participation annuelle de la Suisse au projet Frontex, ensuite par l'ajout d'un article 1a, spécifiant que: "l'association de la Suisse [au nouveau règlement] ne doit pas entraîner une dégradation de la surveillance des frontières suisses".

Lors du vote sur l'ensemble, la majorité du Conseil national s'est prononcé, en définitive, en faveur de l'adoption du projet modifiant la version du Conseil fédéral (102 voix pour, 75 contre et 10 abstentions).<sup>6</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 05.12.2017  
AUDREY BOVEY

Le 5 décembre 2017, le Conseil des Etats s'est à son tour exprimé sur la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. La chambre haute a, à cette occasion, refusé l'instauration d'un plafonnement de 12 millions de francs pour la participation financière annuelle de la Suisse au projet Frontex, telle que voulue par une majorité du Conseil national. Par 38 voix contre 5, les sénatrices et sénateurs ont plaidé en faveur d'une facture de 15 millions de francs par année pour la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, apportant ainsi leur soutien à la proposition du Conseil fédéral. La décision de la chambre des cantons s'est faite au grand dam du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre. Selon Thomas Minder (indépendant, SH), rapporteur de la minorité en faveur du maintien de la modification de la chambre basse, "l'agence Frontex est devenue un monstre bureaucratique dont les coûts sont incontrôlables."

A peine un jour plus tard, le 6 décembre 2017, le Conseil national, a, en deuxième lecture, donné raison au Conseil des Etats (105 voix pour, 61 contre et 10 abstentions). Alors que les groupes socialiste et vert/libéral se sont exprimés en accord avec la majorité, le groupe des Verts a quant à lui opté pour l'abstention.

Le projet a en définitive été adopté par les deux chambres du Parlement lors du vote final du 15 décembre 2017.<sup>7</sup>

### **Beziehungen zu internationalen Organisationen**

**BERICHT**  
DATUM: 22.10.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a pris la décision **d'envoyer au Kosovo cinquante à cent observateurs civils et militaires non-armés**. Ces derniers devraient être intégrés dans le cadre de la mission d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par ailleurs, la mission des 55 bérets jaunes suisses en Bosnie a été prolongée pour douze mois à la demande de l'OSCE.<sup>8</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 17.08.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Le nombre d'**observateurs suisses présents au Kosovo** et engagés sous la bannière de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été augmenté de 12 à 41 au début de l'année 1999. Leur mission consistait principalement à rendre compte des violations du cessez-le-feu et des atteintes aux droits de l'homme. Au mois de mars, les observateurs suisses ont été évacués du Kosovo en direction de la Macédoine en raison de l'aggravation du conflit. Par la suite, des policiers suisses volontaires et non armés ont également été envoyés au Kosovo pour soutenir la mission de paix des Nations Unies (UNMIK). Ils ont été intégrés sur place à l'OSCE. A noter que le parlement a adopté le rapport de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour l'année 1998.<sup>9</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 02.11.2004  
ELIE BURGOS

La conseillère nationale Barbara Haering (ps, ZH) a été mandatée par l'**OSCE** pour diriger la **mission d'observation lors de l'élection présidentielle américaine** de novembre. Moins que sa nationalité, c'est sa fonction de vice-présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et sa très bonne connaissance de l'anglais et du continent nord-américain qui a sans doute, selon les dires de l'intéressée, joué en sa faveur dans cette nomination.<sup>10</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 18.02.2011  
ANITA KÄPPELI

Die Schweiz hatte im Berichtsjahr den **Vorsitz** des 2006 gegründeten GFME inne, welcher vom Sonderbotschafter für internationale Migrationszusammenarbeit Eduard Gnesa geführt wurde.<sup>11</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 27.11.2013  
EMILIA PASQUIER

En août, le gouvernement a transmis un message demandant au parlement d'approuver les mesures de sécurité relatives à l'organisation du **Conseil ministériel de l'OSCE à Bâle en 2014**. Les 5,4 millions de francs demandés par le gouvernement ont été accordés par la chambre du peuple par 151 voix contre 10 et 5 abstentions.<sup>12</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 14.03.2015  
CAROLINE HULLIGER

Du 14 au 18 mars, Didier Burkhalter a participé à Sendai (Japon) à la **Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des risques de catastrophes**. Le but de la conférence était de mettre sur pied un nouveau programme-cadre concernant la prévention des catastrophes. Dans son discours, il a relevé l'importance de prendre à temps des mesures adéquates pour que les risques liés à des catastrophes naturelles soient amoindris. Il a aussi souligné que la Suisse était favorable à une nouvelle stratégie internationale sur la prévention des catastrophes.

En marge de la conférence, le chef du DFAE a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre japonais des affaires étrangères Fumio Kishida sur l'approfondissement de la coopération entre l'OSCE et les Etats partenaires asiatiques. A cette occasion, le ministre suisse a invité son homologue japonais à participer à la conférence asiatique de l'OSCE organisée par la Suisse qui se tiendra, début juin 2015, à Séoul.<sup>13</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 28.04.2015  
CAROLINE HULLIGER

Le 28 avril, le chef du DFAE, Didier Burkhalter, a participé à Belgrade à une **réunion des ministres des affaires étrangères des membres de la Troïka de l'OSCE**, le principal organe consultatif de la Présidence de l'OSCE formé par la Serbie, la Suisse et l'Allemagne.<sup>14</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 29.05.2015  
CAROLINE HULLIGER

Du 29 au 31 mai, le chef du DFAE a participé à la **conférence sur la sécurité « Dialogue Shangri-La »** qui s'est tenue à Singapour. Cette conférence représente la principale plateforme, non officielle, d'échanges sur la politique de sécurité dans la zone Asie-Pacifique. Didier Burkhalter y a participé afin de faire part à ses homologues des expériences qu'il a faites pendant son année de présidence de l'OSCE. Il a aussi eu l'occasion de discuter avec des partenaires asiatiques sur les moyens effectifs à la lutte contre le terrorisme.

En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré le premier ministre Lee Hsien Loong et le ministre des affaires étrangères Kasiviswanathan Shanmugam pour des entretiens bilatéraux.<sup>15</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 01.06.2015  
CAROLINE HULLIGER

Après son séjour à Singapour, Didier Burkhalter s'est rendu à Séoul pour diriger, aux côtés de son homologue sud-coréen Yun, Byung-se la **conférence asiatique de l'OSCE** en tant que président du groupe de contact de l'OSCE avec les partenaires asiatiques. Les discussions ont principalement porté sur les visions de l'Asie concernant une coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité.

En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré la présidente sud-coréenne Park Geun-Hye.<sup>16</sup>



**BERICHT**  
DATUM: 15.06.2016  
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2016, le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du **rapport 2015 de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**. Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire.<sup>17</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 12.06.2017  
AUDREY BOVEY

Au début du mois de juin 2017, les chambres du peuple et des cantons ont pris acte du rapport de la **Délégation** du Parlement helvétique **auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE** (AP-OSCE). Tel que formulé dans le document en question, "la mission principale des 323 membres de l'assemblée est de faciliter le dialogue et la coopération interparlementaire afin de promouvoir la démocratie dans la zone OSCE". Dans un tel contexte, la neutralité suisse constitue un atout non négligeable et contribue à la reconnaissance du rôle de médiateur endossé par la Confédération helvétique sur la scène internationale.

Ordinairement exclue des préoccupations prioritaires de l'OSCE, la question migratoire a, durant l'année 2016, occupé une place prépondérante au sein des activités de l'AP-OSCE. Afin d'encourager les échanges et collaborations en lien avec la thématique migratoire, un comité ad hoc sur la Migration – présidé par la Suisse – a notamment été mis sur pied.<sup>18</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 10.07.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Lors de son voyage en Asie du Sud-Est, Ruth Metzler-Arnold en a profité pour signer trois accords approuvés par le Conseil fédéral : un traité bilatéral **d'entraide judiciaire** en matière pénale, un accord de réadmission ainsi qu'un accord sur l'échange de stagiaires. Après celui signé avec Hong Kong, le traité d'entraide judiciaire est le deuxième avec un pays asiatique.<sup>19</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 10.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a publié, en septembre, le **Message concernant l'accord bilatéral en matière d'immigration avec le Nigeria**. Ce type d'accord de réadmission n'avait encore jamais été négocié avec un pays africain.<sup>20</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.09.2004  
ELIE BURGOS

Signé en 2003, l'**accord bilatéral en matière d'immigration** a été ratifié par le parlement à l'unanimité.<sup>21</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 17.12.2004  
ELIE BURGOS

Un **accord de réadmission** entre la Suisse et le Liban a été signé en décembre. C'est le premier accord de ce type passé avec un pays non européen du pourtour méditerranéen. Outre la réadmission des ressortissants suisses et libanais, l'accord prévoit également celle des ressortissants d'Etats tiers et des apatrides, auxquels la Suisse ou le Liban ont accordé la dernière autorisation de séjour permanente ou reconnu le statut de réfugié, de même qu'il régleme la question du transit.<sup>22</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 09.04.2005  
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** avec la Géorgie au mois d'avril. Les deux pays se sont engagés à réadmettre leurs propres ressortissants.<sup>23</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 20.09.2005  
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** avec la Pologne. Les deux pays s'engagent dès lors à reprendre sans formalités leurs ressortissants, ainsi que les ressortissants d'Etats tiers et les apatrides ayant transité ou séjourné sur leurs territoires.<sup>24</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 17.12.2005  
ELIE BURGOS

La Suisse et la Grande-Bretagne ont signé un **accord de réadmission** en fin d'année. Celui-ci prévoit la réadmission sans formalité de requérants d'asile d'Etats tiers, lorsqu'il est prouvé que ces personnes ont préalablement séjourné dans un Etat contractant ou transité par celui-ci. Il règle également le sort des ressortissants d'Etats tiers sans autorisation de séjour.<sup>25</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.09.2006  
ELIE BURGOS

Au mois de septembre, la Suisse et le Vietnam ont signé un **accord sur le rapatriement des immigrants illégaux**, selon lequel le Vietnam réadmettra sur son territoire ses ressortissants sans permis de séjour en Suisse. Les deux pays ont également conclu un accord en vue de la modernisation d'une ligne ferroviaire.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 06.10.2006  
ELIE BURGOS

La Suisse a conclu, durant l'année sous revue, un **accord de réadmission** avec l'Afghanistan et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).<sup>27</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 11.12.2006  
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, le Conseil des Etats a ratifié l'**Accord bilatéral sur la circulation des personnes** avec l'Algérie. Cet accord règle la réadmission des ressortissants des Parties contractantes et définit les procédures à suivre.<sup>28</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 06.06.2007  
ELIE BURGOS

Suite à l'approbation de l'**Accord bilatéral sur la circulation des personnes** avec l'Algérie par le Conseil des Etats fin 2006, le Conseil national s'est saisi de cet objet au mois de juin. Deux propositions de minorité sont intervenues. Une minorité de gauche, emmenée par le socialiste Jean-Claude Rennwald (JU), a proposé que l'examen de cet accord soit différé jusqu'à ce que l'Etat de droit et les libertés fondamentales aient été instaurés en Algérie. Une minorité Gysin (ps, BS) a proposé quant à elle de ne pas entrer en matière sur cet objet. Le conseil a rejeté ces deux propositions par 111 voix contre 59, et 113 voix contre 57, respectivement. Au vote final, le Conseil national a finalement approuvé le projet d'arrêté par 115 voix contre 57, les Verts et le PS s'y opposant toutefois en bloc.<sup>29</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.06.2008  
ELIE BURGOS

Suite à l'adhésion, le 1er janvier 2007, de la Roumanie à l'UE, la Suisse a souhaité renforcer sa coopération bilatérale dans le domaine de la migration avec cet Etat en révisant l'accord de réadmission existant. La Suisse et la Roumanie ont ainsi signé un **accord de réadmission** remanié au mois de juin.<sup>30</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.11.2008  
ELIE BURGOS

La Suisse a signé **deux accords** avec la Bosnie-Herzégovine début novembre : l'un sur la **réadmission des personnes en situation irrégulière** et l'autre prévoyant l'**octroi facilité de visas**.<sup>31</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.11.2008  
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** révisé avec la Bulgarie au mois de novembre.<sup>32</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 04.07.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'Office fédéral des migrations (ODM) a annoncé vouloir finaliser un **accord de réadmission** avec le Kosovo, alors que le rapport du Conseil de l'Europe à ce propos a considéré que les conditions de sécurité n'étaient pas encore suffisantes pour ce faire.<sup>33</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 06.11.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Confédération a signé un accord permettant la reprise des **renvois forcés** vers le Nigeria dans le cadre d'un mémorandum d'entente sur le partenariat migratoire. Ces vols spéciaux avaient été interrompus suite à la mort d'un ressortissant nigérian à l'aéroport de Zurich en début d'année.<sup>34</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 12.02.2011  
ANITA KÄPPELI

Ebenfalls im Februar war der **nigerianische Aussenminister Henry Odein Ajumogobia** in Bern zu Besuch, wo er zusammen mit Micheline Calmy-Rey ein Memorandum of Understanding für die Zusammenarbeit im Migrationsbereich unterzeichnete.<sup>35</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 14.02.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Februar unterzeichnete der Bundesrat ein Memorandum of Understanding über den Abschluss einer **Migrationspartnerschaft** mit der Regierung Nigerias.<sup>36</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 14.10.2011  
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat unterzeichnete mit der Regierung Guineas ein Abkommen über die **Zusammenarbeit im Migrationsbereich**.<sup>37</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Le **ministre serbe des affaires étrangères Vuk Jeremic** a été reçu à Berne au début du mois de mars. Les discussions se sont axées sur les futures présidences de l'OSCE assignées à la Suisse en 2014 et à la Serbie en 2015.<sup>38</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

En janvier, le ministre des affaires étrangères, **Didier Burkhalter**, s'est rendu à Rome afin de rencontrer son homologue italien Giulio Terzi. Les deux hommes ont inauguré le premier « Forum sur le dialogue Italie-Suisse » qui vise à renforcer la coopération entre les deux pays. Le ministre s'est ensuite envolé pour les Balkans où il a rencontré les membres du gouvernement de Bosnie et Herzégovine. Ensuite, il s'est rendu à Belgrade pour discuter des présidences de la Suisse (2014) et de la Serbie (2015) à l'OSCE. L'Irlande a ensuite accueilli le ministre pour des discussions portant sur la politique européenne. Le chef de la diplomatie suisse s'est rendu à Rome à l'occasion de la tournée européenne du secrétaire d'Etat américain John Kerry. Pour inaugurer son entrée dans le groupe « Amis du Yémen », Didier Burkhalter a fait le déplacement à Londres pour participer à une rencontre de ce groupe qui vise à soutenir la transition politique yéménite. La Journée mondiale de l'eau a ensuite emmené le ministre à La Haye pour une conférence internationale. En avril, le chef de la diplomatie suisse a entamé une tournée sud-américaine qui l'a conduit au Chili, au Pérou et en Colombie. Ces voyages lui ont permis de s'entretenir avec les politiques de ces pays, ainsi que de visiter les différents projets soutenus par la Confédération. La Chine a ensuite accueilli le ministre libéral-radical pour une visite de travail centrée sur les questions bilatérales et internationales. Pour célébrer le 50e anniversaire de l'adhésion suisse au Conseil de l'Europe, Didier Burkhalter a prononcé un discours devant l'assemblée parlementaire de Strasbourg. En mai, le ministre s'est rendu en Israël et en Territoire palestinien occupé, confirmant ainsi l'engagement de la Suisse pour une solution à deux Etats au Proche-Orient. L'engagement de la Suisse pour l'interdiction de la peine de mort a ensuite emmené le conseiller fédéral au 5e Congrès mondial contre la peine de mort à Madrid. Avant de présenter les objectifs de la présidence suisse 2014 devant l'OSCE à Vienne, Didier Burkhalter a participé, également à Vienne, à une conférence de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (IEA). Il s'est ensuite rendu à Salzbourg afin de prendre part à la rencontre quadripartite des ministres des affaires étrangères, qui regroupe les ministres allemands, autrichiens, liechtensteinois et suisses. En août, la Lituanie et la Lettonie ont accueilli le ministre neuchâtelois, qui a notamment prononcé son discours du 1er août à Riga. Le ministre a ensuite pris la route de l'est pour une visite de travail en Slovaquie. Sa visite suivante s'est déroulée aux Pays-Bas, où, après avoir rencontré le ministre des affaires étrangères néerlandais, il s'est dirigé vers La Haye pour visiter la Cour pénale internationale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En automne, la visite de Didier Burkhalter au Maroc a marqué la première visite officielle d'un ministre des affaires étrangères dans ce pays. Le neuchâtelois a ensuite participé à l'Assemblée générale de l'ONU, à New York. C'est ensuite l'Océanie, plus précisément l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu, qui ont accueilli Didier Burkhalter afin d'aborder tout particulièrement les questions du changement climatique et du développement durable. En tant que nouveau membre de l'ASEM, la Suisse a été représentée par son ministre des affaires étrangères lors de la rencontre ministérielle à New Delhi. Quelques semaines avant que la Suisse ne prenne la présidence de l'OSCE, Didier Burkhalter a participé au Conseil ministériel de l'organisation à Kiev en décembre.<sup>39</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 07.02.2015  
CAROLINE HULLIGER

Début février, Didier Burkhalter a participé à la **Conférence de Munich sur la sécurité**. Le ministre suisse des affaires étrangères a souligné l'importance d'un engagement durable de tous les Etats afin de rétablir la sécurité et la confiance en Europe suite à la crise en Ukraine. Il a également souligné que l'OSCE jouait un rôle central dans ce processus.<sup>40</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.05.2015  
CAROLINE HULLIGER

Avant de recevoir la ministre des affaires étrangères du Ghana, le chef du DFAE a accueilli, à Berne, **le ministre irlandais des affaires étrangères** Charles Flanagan. Lors de cette visite officielle, Didier Burkhalter a expliqué à son homologue irlandais quelle était la situation entre la Suisse et l'UE après la votation sur l'immigration de masse. Il a souligné que la Suisse voulait sauvegarder les relations bilatérales tout en ayant une meilleure maîtrise de la migration. Par ailleurs, il a aussi été question des relations bilatérales entre la Suisse et l'Irlande.<sup>41</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.09.2015  
AUDREY BOVEY

**Angela Merkel** a été reçue à Berne le 3 septembre pour une visite officielle. A cette occasion, la chancelière fédérale allemande a pu s'entretenir avec les conseillers fédéraux Sommaruga, Schneider-Ammann, Leuthard et Burkhalter à propos de la politique européenne, de la voie bilatérale unissant la Suisse à l'UE et des défis que soulève actuellement la pression migratoire. Lors des discussions ont également été évoquées certaines problématiques relatives aux crises affectant le sud et l'est de l'Europe, ainsi que des questions politiques en lien avec le climat, l'énergie et les transports.<sup>42</sup>

#### Gute Dienste

#### MOTION

DATUM: 31.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

A de nombreuses reprises, les parlementaires suisses se sont préoccupés de la **situation au Kosovo**, réclamant des mesures ou des informations dans le domaine de l'asile, de la coopération humanitaire ou l'intervention de la Suisse comme instance de médiation. Concernant ce dernier point, une motion Ruffy (ps, VD) a été transmise demandant l'organisation d'une conférence internationale sur le Kosovo et la suspension des négociations avec le Gouvernement Milosevic. Malgré la proposition du gouvernement de la transformer en postulat, cette motion a été acceptée par 48 voix contre 32 par la chambre du peuple. Par contre, la chambre des cantons a préféré, par 30 voix contre 5, suivre l'avis de sa CPE qui avait opté pour la solution moins contraignante du postulat. Le président de la Confédération Flavio Cotti a rappelé à cette occasion que la Suisse faisait tout son possible pour une résolution pacifique de la crise du Kosovo et qu'elle avait proposé à l'OSCE l'organisation d'une conférence sur territoire helvétique ainsi que sa médiation.<sup>43</sup>

#### Entwicklungspolitik

#### MOTION

DATUM: 12.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Deux motions demandant que l'**aide au développement** soit conditionnée à la politique migratoire, ont été déposées par le groupe de l'UDC en 2010 et par le groupe radical-libéral en 2011. La première demande que l'aide au développement soit versée à la condition stricte et automatique que le pays receveur fasse preuve d'un comportement coopératif dans les domaines de l'asile et des étrangers. La motion libérale-radical (11.3510), plus spécifique, demande d'inscrire l'aide au Maghreb dans une politique migratoire. Les motionnaires veulent que la Suisse conclue des accords de réadmission effectifs pour pouvoir renvoyer les réfugiés économiques des pays du printemps arabe. Malgré la proposition du Conseil fédéral de rejeter ces deux motions, le Conseil national les a adoptées séparément au cours de l'année 2011. Les deux motions ont été traitées simultanément au Conseil des Etats. Elles ont été soumises à deux minorités composées de membres des groupes écologiques, socialistes et pdc-pev demandant le rejet des motions, notamment pour ne pas enrayer la coopération internationale et pour continuer une politique de reconstruction dans les pays d'où proviennent les requérants d'asile. Considérant la motion libérale « peu sympathique » et la motion agrarienne « dangereuse », la minorité opposée à la motion du groupe radical-libéral s'est retirée, espérant que cette dernière soit adoptée au lieu de la motion du groupe UDC. Similairement, le Conseil fédéral a levé son opposition à la motion du groupe libéral-radical. Au vote final, les deux motions ont été adoptées par 22 voix contre 22 avec la voix prépondérante du président. Cependant, une motion d'ordre Gutzwiller (plr, ZH) a demandé un nouveau vote sur la deuxième motion du groupe de l'UDC. Certains de ses collègues n'auraient pas compris sur quelle motion ils devaient s'exprimer. Le nouveau vote fût agendé deux jours plus tard. La motion du groupe radical-libéral n'étant pas contestée, les sénateurs se sont uniquement prononcés sur la deuxième motion, soit celle de l'UDC, rejetée cette fois par 25 voix contre 17.<sup>44</sup>

Le 17 février 2016, le Conseil fédéral soumettait à l'approbation du Parlement quatre projets d'arrêts fédéraux dessinant les contours du programme de coopération internationale de la Suisse pour la période 2017-2020. Selon les termes du Conseil fédéral, la **coopération internationale 2017-2020** est motivée par "la vision d'un monde sans pauvreté et en paix, pour un développement durable". Dans ce contexte, l'exécutif national demande cinq crédits-cadres (crédit-cadre relatif à l'aide humanitaire et au Corps suisse d'aide humanitaire, crédit-cadre relatif à la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement, crédit-cadre relatif aux mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement, crédit-cadre relatif à la coopération à la transition dans les Etats d'Europe de l'Est, ainsi que crédit-cadre relatif aux mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine), pour un montant total de 11.11 milliards de francs suisses.

A la suite d'une longue discussion – marquée notamment par les réticences du groupe UDC et de certains élus PDC à accorder davantage de moyens à toute forme d'aide internationale – et de nombreux votes successifs, le Conseil national a finalement consenti au déblocage de 11.11 milliards de francs pour la coopération 2017-2020. Le crédit en question reçoit également l'accord du Conseil des Etats, qui exige cependant que la question de l'aide au développement soit directement mise en lien avec celle de la politique migratoire, en portant davantage d'intérêts aux sources des conflits auxquels s'associent généralement les mouvements migratoires.

Parallèlement, était également présenté au Parlement le projet de reconduction de la loi fédérale concernant la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, "base légale de l'aide à la transition octroyée aux Etats d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats Indépendants". Les chambres fédérales ont toutes deux voté en faveur du renouvellement (124 voix contre 66 et 1 abstention au Conseil national / 41 voix et 2 abstentions au Conseil des Etats).

Finalement, sur proposition du Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats optent pour le classement des interventions parlementaires suivantes: Importance de la thématique de la montagne lors de l'élaboration de l'agenda du développement post-2015 (14.3910), Renforcer l'importance des exploitations agricoles familiales dans la coopération internationale au développement (14.4257), Contribuer à la protection des réfugiés syriens grâce à l'aide humanitaire sur place (15.3026), Projets de formation professionnelle dans le cadre de partenariats migratoires (15.3476).<sup>45</sup>

---

1) NZZ et NQ, 15.1.98.

2) BO CN, 1998, p. 1526 s.

3) Annexe au rapport de la délégation AP OSCE du 31.12.2013; BO CE, 2014, p. 444 ss.; BO CN, 2014, p. 793; Rapport de la délégation AP OSCE du 31.12.2013

4) BO CE, 2015, p. 20 ss.; BO CN, 2015, p. 179 ss.; FF, 2015, p. 987 ss.; NZZ, 15.1.15

5) Communiqué de presse DAE du 28.6.2017

6) BO CN, 2017, p. 1495 ss.; FF, 2017, p. 3891 ss.

7) BO CE, 2017, p. 1020; BO CE, 2017, p. 881 ss.; BO CN, 2017, p. 1969 ss.; BO CN, 2017, p. 2225

8) BO CN, 1998, p. 339 ss.; Presse du 22.10.98.

9) BO CE, 1999, p. 259 ss.; BO CN, 1999, p. 254 ss.; NZZ, 6.1.99; LT, 19.1 et 10.2.99; presse du 20.1.99; NZZ, 22.3.99 (Macédoine); LT, 17.8.99 (policiers).

10) Lib., 11.9.04; Bund, 29.10.04; SGT, 30.10.04; BaZ, 2.11.04.

11) Medienmitteilung EDA vom 18.2.11.

12) FF, 2013, p. 6129ss.; BO CN, 2013, p. 1841; Communiqué du DFAE du 28.8.13.

13) Communiqué du DFAE du 14.03.2015; Communiqué du DFAE du 14.3.2015; SGT, 16.3.15

14) Communiqué du DFAE du 24.4.15

15) Communiqué du DFAE du 26.5.15

16) Communiqué du DFAE du 01.06.15; Communiqué du DFAE du 01.06.2015

17) BO CE, 2016, p. 270; BO CN, 2016, p. 1119; Rapport délégation AP-OSCE du 31.12.2015

18) BO CE, 2017, p. 461 ss.; BO CN, 2017, p. 909; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport

19) Communiqués de presse du DFJP du 28.6 et du 9.7.02; presse du 10.7.02.

20) FF, 2003, p. 5879 ss.

21) FF, 2003, p. 5879 ss.; BO CN, 2004, p. 673; BO CE, 2004, p. 479 ss.

22) LT, 17.12.04.

23) LT, 9.4.05.

24) NF, 20.9.05.

25) QJ, 17.12.05.

26) LT, 13.9.06.

27) LT, 6.10.06.

28) FF, 2006, p. 7389 ss.; BO CE, 2006, p. 1064 s.

29) BO CN, 2007, p. 929 ss. et 1163; BO CE, 2007, p. 661; FF, 2007, p. 4481 s.

30) Communiqué de presse du DFJP, 13.6.08.

31) LT, 4.11.08.

32) LT et NZZ, 22.11.08.

33) LT, 4.7.09.

34) LT, 6.11.10.

35) LT, 12.2.11.

36) Medienmitteilung EJPD vom 14.2.11.

37) Medienmitteilung EJPD vom 14.10.11; NZZ, 15.10.11.

38) Communiqué du DFAE du 1.3.12.

39) Communiqué du DFAE du 17.1.13; Communiqué du DFAE du 8.2.13; Communiqué du DFAE du 21.2.13; Communiqué du DFAE du 27.2.13; Communiqué du DFAE du 7.3.13; Communiqué du DFAE du 21.3.13; Communiqué du DFAE du 28.3.13;

Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 30.4.13; Communiqué du DFAE du 12.4.13; Communiqué du DFAE du 28.6.13; Communiqué du DFAE du 25.7.13; Communiqué du DFAE du 29.7.13; Communiqué du DFAE du 14.8.13; Communiqué du DFAE du 23.8.13; Communiqué du DFAE du 5.9.13; Communiqué du DFAE du 19.9.13; Communiqué du DFAE du 22.10.13; Communiqué du DFAE du 8.11.13; Communiqué du DFAE du 4.12.13.

40) Communiqué du DFAE du 07.02.2015

41) Communiqué du DFAE du 06.05.2015; NZZ, 7.5.15

42) Communiqué DFAE du 03.09.2015

43) BO CE, 1998, p. 637 ss.; BO CN, 1998, p. 378 ss.

44) BO CN, 2011, p. 1729; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167; BO CN, 2011, 1735; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167.

45) BO CE, 2016, p. 648 ss.; BO CE, 2016, p. 877; BO CN, 2016, p. 1600 ss.; BO CN, 2016, p. 1838; BO CN, 2016, p. 784 ss.; FF, 2016, p. 2179 ss.